

16 Octobre 2024

■ JOUR ET NUIT

### **MONTMARSAULT ■ Jugé pour non-respect d'une ordonnance de protection**

Un homme de 34 ans a été présenté devant le tribunal correctionnel de Montluçon en comparution immédiate, lundi, pour non-respect d'une décision de justice et détention de stupéfiants. Il serait en effet allé au domicile de son ex-compagne et de son enfant malgré une ordonnance de protection prononcée par le juge aux affaires familiales en juin. Convoqué à la gendarmerie de Montmarault, samedi, pour s'en expliquer, il se serait présenté avec du cannabis. En raison du nombre important de dossiers au rôle de l'audience, son dossier a été renvoyé d'office au 18 novembre. En attendant, il est maintenu en détention. ■

**MONTMARSAULT. Don du sang.** L'équipe de l'Établissement français du sang et les bénévoles de l'Amicale des donneurs de sang de Montmarault et sa région organisent une collecte de sang, demain jeudi, de 15 heures à 19 heures, à l'espace Claude-Capdevielle. Rendez-vous sur [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr) ou téléphoner au 04.70.34.86.10. ■

17 Octobre 2024.

**MONTMARAULT** ■ En championnat des clubs

## Beau parcours des féminines



**PÉTANQUE.** Élixa Guillet, Murella Guillet, Sarah Ourtoule, Cécile Lurat, Patricia Latil, Rolande Carte et Josiane Martin (de gauche à droite), composaient l'équipe de Montmarault.

L'équipe féminine de l'ASM Pétanque a représenté le club, lors de la finale du championnat des clubs féminin qui s'est déroulée ce dimanche au boulodrome Christian-Fazzino.

Après avoir rencontré en poule les équipes de Nérès « A », Lurcy-Lévis « A », Saint-Menoux, Yzeure et Varennes-sur-Tèche « A », elles affrontaient l'équipe de Cindré « A ». À la suite

de belles rencontres, elles s'inclinent 14 à 22 en finale.

L'assemblée générale du club aura lieu samedi 9 novembre à 18 heures, au Relais de l'Amitié. ■